

Nombre de membresdu Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 49

· supplés : 7

· représentés : 8

Votants : 50

Date de la convocation :

21 Septembre 2018

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 Septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni à FOLLEVILLE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEBVRE Maité (suppléante de M. DEPRET), SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT et NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, CAILLET (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, HEYMAN, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. PELTIEZ de M. DERLY, M. CHIRAT de M. SUIN et Madame PETIT de Mme LEFEBVRE Nadège

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par M. AMARA), LEFEBVRE Nadège (représentée par Mme PETIT), Messieurs AUBRY (représenté par M. BARRE), FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), DESROUSSEAUX (représenté par M. COTTARD), BERTRAND Gilbert, DOUCHET (représenté par M. BLONDELOT), SUIN (représenté par M. CHIRAT), DEPRET (représenté par Mme LEFEBVRE Maité), DUTILLEUX, LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT) et M. SZYROKI (représenté par M. CAILLET)

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs MONTAIGNE, BINET, CARON, POTTIER, JUBERT, VERMEIL, PICARD, REMY

OBJET : Service d'Aide à Domicile  
Tarification Participation complète des heures Dimanches et Jours Fériés

Rapport de Monsieur Philippe MAROTTE, Vice-Président Action sociale

En ce qui concerne les contrats de prestations d'Aide à Domicile en Participation Complète (prise en charge à 100 % par l'utilisateur), le Service d'Aide à Domicile applique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 la tarification suivante (20.50 € / heure (suivant tarification CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) notifiée chaque année)

Suite à une étude de la tarification appliquée dans les territoires voisins et du coût du service, il apparaît opportun de modifier la tarification du service en Participation Complète, par l'instauration d'un tarif pour les dimanches et jours fériés, établi à 23.40€/heure.

Toutes vérifications utiles prises auprès de la DIRECCTE,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

(se sont abstenus : Mesdames LEFEBVRE, FLAMANT, PREVOST, SAINTQUENTIN, Messieurs PELTIEZ, DERLY, VAN OOTEGHEM)

**le Conseil commentaire :**

- Décide de voter un tarif pour le Service d'Aide à Domicile en Participation Complète à hauteur de 23.40 € / heure, pour les heures effectuées les dimanches et jours fériés
- Décide d'appliquer ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018,
- Précise que les contrats en cours perdurent jusqu'au 31 décembre 2018,
- Autorise le Président et le Vice-Président Action sociale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**Fait et délibéré le 27 Septembre 2018 A FOLLEVILLE**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE